

COP15 : Comment soutenir une utilisation durable des espèces marines sauvages ?

L'IPBES, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, a publié en juillet 2022 son rapport sur l'utilisation durable des espèces sauvages. Celui-ci souligne que la survie et le bien-être de milliards de personnes dépendent de 50.000 espèces sauvages. Les experts mettent en lumière les facteurs clés qui conditionnent un usage plus durable des espèces sauvages et pour réduire l'impact des activités humaines, dont la pêche, sur la biodiversité.



Banc de thons rouges (*Thunnus thynnus*) en Méditerranée. Ifremer

En juillet 2022, l'IPBES a publié un [rapport sur l'utilisation durable des espèces sauvages](#). Celui-ci conclut que l'humanité dépend de 50.000 espèces sauvages pour sa survie et son bien-être, dont 10 à 12.000 pour un usage alimentaire. La pêche représente une part importante de l'usage des espèces sauvages et concerne près de 7.500 espèces de poissons et invertébrés aquatiques. L'évolution de la demande et des techniques de pêche a conduit ces dernières décennies à une surexploitation de certaines populations aquatiques et à des captures accessoires ou accidentelles qui ciblent d'autres espèces que celles visées. Ces captures peuvent avoir un impact important sur la biodiversité marine, comme l'illustre le cas des requins et des raies, dont 34% des espèces connues sont aujourd'hui considérées comme vulnérables ou en danger à cause de la pêche.

Contact presse
Alexis Mareschi /
Julie Danet
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

wwz.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel

Pour en savoir plus : [Peut-on mettre fin aux prises accessoires ? - Parole de scientifique avec Youen Vermard](#)

« Assurer un usage durable des espèces sauvages est difficile, mais possible si on met en place des politiques de préservation appropriées, explique **Jean-Marc Fromentin, chercheur à l’Ifremer et co-coordonateur du rapport de l’IPBES**. Même dans des contextes où l’on a observé une surexploitation, on peut inverser la tendance, et ainsi réconcilier la conservation des espèces sauvages avec un usage durable qui reste nécessaire au bien-être humain. »

THON ROUGE : S’APPUYER SUR DES INSTITUTIONS ROBUSTES POUR PRESERVER L’ESPECE

Les différentes espèces de thons ont un fort intérêt commercial et représentent aujourd’hui plus de 9% de l’ensemble des prises de la pêche en mer. Parmi ces espèces, le thon rouge Atlantique est la plus emblématique. Exploitée en Méditerranée depuis l’antiquité, cette espèce est devenue fortement surpêchée à la suite de l’essor du marché du sashimi dans les années 1980, qui a généré une forte demande. L’augmentation de sa valeur marchande a abouti à une surcapacité incontrôlée de la flotte de pêche internationale. Depuis les années 1990, le comité scientifique de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique (CICTA) avait alerté sur l’état critique du thon rouge Atlantique. Ce n’est cependant qu’en 2009, après que des organisations non-gouvernementales aient attiré l’attention du public, qu’un plan de reconstitution conforme aux avis scientifiques a été mis en place, avec une réduction de la durée de la saison de pêche, une augmentation de la taille minimale de capture, de nouveaux outils de suivi et de contrôle des activités de pêche, une réduction de la capacité de pêche de l’ordre de 40% et un quota annuel 3 à 5 fois inférieur. Depuis l’adoption de ce plan en 2010, la population de thon rouge de l’Atlantique a pu se reconstituer et l’espèce est désormais exploitée dans les limites de durabilité écologique.

ASSURER LA DURABILITE DE LA PECHE ARTISANALE EN IMPLIQUANT LES PECHEURS LOCAUX

Dans son rapport, l’IPBES a mis en évidence que beaucoup des pêcheries artisanales dans le monde ne sont pas, ou que partiellement, durables, en raison de l’évolution des contextes socio-écologiques. Certains cas prouvent cependant que des situations de surpêche peuvent être stoppées, en prenant en compte la dimension sociale, en plus des facteurs écologiques. Le pirarucu (*Arapaima gigas*), l’un des plus grands poissons d’eau douce du fleuve Amazone, a fait l’objet d’une pêche locale depuis plusieurs siècles, mais a connu une surexploitation dans les années 1980. Face à l’inefficacité des mesures de gestion mises en place de manière verticale, peu appliquées, et à la menace d’effondrement des stocks, la communauté de pêcheurs de la réserve de Mamirauá, au Brésil s’est mobilisée. Une gestion communautaire de l’espèce a été initiée, sur la base des connaissances traditionnelles des pêcheurs et de leur implication dans l’établissement et le contrôle des réglementations de la pêche. Les scientifiques ont également été sollicités pour mieux comprendre la biologie et l’écologie de cette espèce ainsi que les aspects technologiques, sociaux et économiques de la pêcherie. Après deux décennies, cette initiative s’est avérée un succès écologique et socio-économique : les bénéfices de cette pêche ont augmenté et ont été partagés équitablement dans la communauté. Ce mode de gestion a désormais été adoptée par une centaine de communautés locales et autochtones

Contact presse
Alexis Mareschi /
Julie Danet
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

www.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel

du bassin amazonien.

« Cette stratégie a permis une reconstitution des populations de pirarucu, allant jusqu'à 25% d'augmentation de la population par an, mais aussi une plus grande implication des femmes dans ces pêcheries, précise **Jean-Marc Fromentin**. L'implication des acteurs locaux dans les prises de décisions a permis non seulement d'approuver rapidement des mesures de protection et de gestion plus durable du pirarucu, mais aussi d'éliminer des activités de pêche non soutenables ou illégales. »

PREVOIR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une source de vulnérabilité pour des usages qui sont actuellement durables, avec des conséquences sur les cycles de vies, la répartition et les interactions des espèces marines sauvages. D'après les plus récents travaux de modélisation, il devrait également entraîner une diminution des captures mondiales de poissons de l'ordre de 15% sur l'ensemble des océans d'ici 2100, avec un effet plus prononcé dans les océans tropicaux, mais aussi de nouvelles opportunités dans les océans de moyenne et haute latitude du fait du déplacement des populations. Des chercheurs et des partenaires l'Ifremer travaillent aujourd'hui à anticiper les [évolutions des espèces sauvages](#) et la durabilité de la pêche commerciale (par exemple à travers les projets [SOMBEE](#) et [FORESEA 2050](#)) dans le contexte du changement climatique.

D'autres facteurs sont également à prendre en compte pour l'évolution de l'usage des espèces sauvages, comme l'augmentation de la population humaine. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la demande en produits de la mer devrait doubler d'ici 2050. Pour faire face à ces évolutions rapides du contexte climatique, démographique et technologique, les experts de l'IPBES insistent sur la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion adaptatifs, afin de préserver les espèces sauvages exploitées tout en continuant de manière raisonnée une exploitation qui reste nécessaire au bien-être humain. Le rapport liste ainsi sept éléments clefs permettant un usage plus durable des espèces sauvages :

- Privilégier les systèmes de prise de décision inclusifs et participatifs ;
- Reconnaître différentes formes de connaissances, en rapprochant les communautés locales, les scientifiques et les autres acteurs ;
- Assurer une distribution équitable des coûts et des bénéfices ;
- Adapter les réglementations au contexte social et écologique ;
- Assurer le suivi des espèces sauvages et des pratiques sur le plan écologique et social ;
- Harmoniser les réglementations en prenant en compte les obligations internationales et les coutumes locales ;
- Privilégier les institutions robustes s'appuyant sur le travail collaboratif, plutôt que les systèmes centralisés.

Contact presse
Alexis Mareschi /
Julie Danet
06 15 73 95 29 /
06 07 84 37 97
presse@ifremer.fr

www.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel